ABEILLE AVOCATS
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 13 Cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
453 617 193 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 29 511 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 29 511 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 536 812 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 636 812 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
150 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
150 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
150 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Denis FERRE
Gérant



ABEILLE AVOCATS
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 13 Cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
453 617 193 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifié conforme
La Gérance



ABEILLE AVOCATS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice précédent Net	%
			Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5 194	5 194				
Fonds commercial	635 133		635 133	17,39	635 133	16,67
Autres immobilisations incorporelles	22 932	22 932				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 027 321	647 069	380 252	10,41	411 118	10,79
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	437 482	231 907	205 576	5,63	234 052	6,14
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	715		715	0,02	715	0,02
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	51 435		51 435	1,41	51 435	1,35
TOTAL (I)	***2 180 212***	***907 102***	***1 273 110***	34,85	***1 332 452***	34,98
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					3 628	0,10
Clients et comptes rattachés	1 266 255	34 819	1 231 437	33,71	1 722 220	45,21
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	7 123		7 123	0,20	4 266	0,11
. Personnel	13 654		13 654	0,37	12 674	0,33
. Organismes sociaux	18 023		18 023	0,49	18 661	0,49
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 383		19 383	0,53	38 710	1,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	134 451		134 451	3,68	124 010	3,26
. Autres	4 120		4 120	0,11	14 442	0,38
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	906 793		906 793	24,83	490 489	12,88
Charges constatées d'avance	44 556		44 556	1,22	48 060	1,26
TOTAL (II)	***2 414 359***	***34 819***	***2 379 540***	65,15	***2 477 160***	65,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***4 594 570***	***941 920***	***3 652 650***	100,00	***3 809 612***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 000 000**	27,38	**1 000 000**	26,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100 000	2,74	100 000	2,62
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	507 301	13,89	557 050	14,62
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***29 511***	0,81	***100 251***	2,63
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***1 636 812***	44,81	***1 757 301***	46,13
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	150 512	4,12	175 781	4,61
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	4 600	0,13	4 600	0,12
. Associés	449 667	12,31	383 098	10,06
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822 015	22,50	824 991	21,66
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	25 537	0,70	29 737	0,78
. Organismes sociaux	51 225	1,40	74 369	1,95
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	278 505	7,62	353 073	9,27
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 103	0,08	2 501	0,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	230 674	6,32	204 161	5,36
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***2 015 837***	55,19	***2 052 311***	53,87
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***3 652 650***	100,00	***3 809 612***	100,00

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 3 652 649,82 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 29 511,34 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - FONDS COMMERCIAL

Le règlement ANC n°2015-06 publié le 23 novembre 2015 précise que dès lors qu'un fonds commercial n'est pas amorti, un test de dépréciation annuel est obligatoire, même sans indice de perte de valeur. Il n'a pas été constaté de dépréciation du fonds commercial à la clôture des comptes au 31/12/2018.

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, ABEILLE AVOCATS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.